
<u>Date de convocation :</u> 19/01/2018	L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq janvier à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Monsieur Claude CULIE (Maire de Vabre (Tarn))
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 14	Sont présents: Claude CULIE, Françoise PONS, Olivier ALBERT, Agnès CHEMSEDDOHA, Etienne DUPAS, Christine GAILLARD, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Sonia VAREILLES
<u>Présents :</u> 8	Représentés: Delphine COMBES par Françoise PONS, Richard FABRES par Bernard MOULIN-RIBERPREY, Sandrine LEMONNIER par Sonia VAREILLES
<u>Représentés :</u> 3	Excuses: Régis GRANIER, Amélie REDON
<u>Votants:</u> 11	Absents: Patrick PISTRE

Secrétaire de séance: Bernard MOULIN-RIBERPREY

Ordre du jour :

- Autorisation jusqu'à l'adoption du budget 2018 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- Convention entre la SAPV et la commune pour la gestion de la bibliothèque
- ADMR demande de subvention
- Remboursement des frais de déplacement des élus
- Licence IV
- Maison des services au public – demande de subvention
- restructuration réseau AEP
- fixation des tarifs pour l'achat de terrain nécessaire à la construction des bassins et stations de pompages
- Réservoirs de défense incendie
- Informations et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

N°DE 2018 001

Objet: Autorisation jusqu'à l'adoption du budget 2018 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Vu l'article L1612-1 modifié par la loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012 art 37 (VD)

M. le Maire propose au conseil de l'autoriser jusqu'à l'adoption du budget à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Budget général de la Commune:

Chapitre	Article	N° Opération	Libellés		Montant autorisé
21	2158	209	Autres instal. Mat. et outillage	7 000.00	1 750.00
21	2184	209	Mobilier	7 500.00	1 875.00
23	2313	208	Construction	22 000.00	5 500.00
			Total	36 500.00	9 125.00

Budget Eau –Assainissement

Chapitre	Article	N° Opération	Libellés	BP 2017	Montant autorisé
23	2315	230	Instal. Mat et outillage	15 000.00	3 750.00
23	2315	240	Instal. mat et outillage	20 000.00	5 000.00
			Total	35 000.00	8 750.00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à engager, et à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote des budgets primitifs 2018,
- Et de **REPRENDRE** ces crédits aux budgets 2018.

N°DE 2018 002

Objet: Convention pour la gestion de la bibliothèque publique avec la SAPV

Claude CULIE informe le conseil que la convention entre la SAPV et la commune pour la gestion de la bibliothèque est arrivé à son terme au mois de mars 2017. Il convient de la renouveler.
Il donne lecture du projet de convention entre la commune de Vabre et la société des amis du pays vabrais SAPV pour la gestion de la bibliothèque publique qui prend effet au 01/01/2017 et pour 5 ans.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention ci-jointe.
- **Désigne** M. Bernard MOULIN RIBERPREY comme représentant de la mairie
- **Autorise** M. le Maire à mandater la subvention de fonctionnement de 2017 de 2€ par habitant pour l'achat de documents (soit 1644€)

N°DE 2018 003

Objet: Subvention à l'ADMR

Suite au courrier de L'ADMR du Vabre, M. Le Maire, à la demande de Mme COMBES Delphine, propose au conseil d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 500€.

Mme PONS Françoise, membre du conseil d'administration de l'association sort de la salle.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité:

- **Décide** de verser une subvention de 500€ à l'association ADMR de Vabre pour l'année 2017
- **Précise** que pour la subvention 2018, l'association ADMR devra renouveler sa demande.

(Vote : Pour : 4 ; Contre : 1 ; Abstention : 4)

N°DE 2018 004

Objet: Remboursement des frais de déplacements liés à l'exercice du mandat municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-13 et D5211-5

Considérant que lorsque les membres du conseil municipal ne bénéficient pas d'indemnité au titre des fonctions qu'ils exercent au sein de la commune et qu'ils engagent des frais des déplacement à l'occasion des réunions des instances ou organismes où ils représentent leur commune, si ces réunions ont lieu en dehors du territoire

de celle-ci (art. L 2123-18-1 et R 2123-22-2) ; ou lors de l'exercice du droit à la formation, au même titre que les frais d'enseignement (art. L 2123-14), ces frais peuvent être remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de rembourser les frais occasionnés par les déplacements des élus qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives.

- **Autorise** le Maire à signer tout acte relatif au remboursement de frais de déplacement des conseillers municipaux visés par la présente délibération.

LICENCE IV

M. le Maire informe le conseil Municipal que le comité de fêtes de Vabre se propose d'acquérir directement la licence IV du café du pont appartenant à Mme BINAY.

La Commune fera parvenir au mandataire liquidateur un courrier de désistement au profit du comité de fêtes de Vabre.

N°DE 2018 005 (Annulé pour erreur matérielle)

Objet: Maison des services au public - demande de subvention

Suite à l'avis favorable de M. le sous-préfet et dans l'attente de la labellisation de la future maison des services au public sur la commune de Vabre, M. le Maire informe le conseil qu'il convient de déposer les dossiers de demande de subvention pour la création d'une maison des services au public en lieu et place de l'ancienne communauté de communes et trésorerie. Il présente le projet de l'architecte.

Le projet s'élève à :

- Travaux d'aménagement (gros oeuvre, second oeuvre, menuiseries, réseaux, monte personne)	249 884,00 € HT
- Honoraire Architecte - maîtrise d'oeuvre	17 990,00 € HT
- Imprévus	24 988,40 € HT
- Mobiliers	7 445,12 € HT
- Matériels informatiques à destination des usagers	<u>1 226,50 € HT</u>
Total HT	301 534.02 € HT

Plan de financement

Subvention DETR (50%)	150 767,00 €
Subvention Conseil régional (15%)	45 230.10 €
Subvention Conseil départemental (15%)	45 230.10 €
<i>Autofinancement (20%)</i>	<u>60 360,82 €</u>
Total HT	301 534.02 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention de 150 767.00 € au titre de la DETR 2018

- **SOLLICITE** une subvention de 45 230,10 € auprès du Conseil Départemental

- **SOLLICITE** une subvention de 45 230.10 € auprès du Conseil Régional

- **APPROUVE** le plan de financement indiqué ci-dessus.

N°DE 2018 005BIS

Objet: Maison des services au public - Demande de subvention

(Annule et remplace délibération 2018_005 suite à erreur matérielle)

Suite à l'avis favorable de M. le sous-préfet et dans l'attente de la labellisation de la future maison des services au public sur la commune de Vabre, M. le Maire informe le conseil qu'il convient de déposer les

dossiers de demande de subvention pour la création d'une maison des services au public en lieu et place de l'ancienne communauté de communes et trésorerie. Il présente le projet de l'architecte.

Le projet s'élève à :

- Travaux d'aménagement (gros oeuvre, second oeuvre, menuiseries, réseaux, monte personne)	249 884,00 € HT
- Honoraire Architecte - maîtrise d'oeuvre	17 990,00 € HT
- Imprévus	24 988,40 € HT
- Mobiliers	7 445,12 € HT
- Matériels informatiques à destination des usagers	<u>1 226,50 € HT</u>
Total HT	301 534,02 € HT

Plan de financement

Subvention DETR (50%)	150 767,00 €
Subvention Conseil régional (15%)	45 230,10 €
Subvention Conseil départemental (15%)	45 230,10 €
<i>Autofinancement (20%)</i>	<u>60 306,82 €</u>
Total HT	301 534,02 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention de 150 767,00 € au titre de la DETR 2018
- **SOLLICITE** une subvention de 45 230,10 € auprès du Conseil Départemental
- **SOLLICITE** une subvention de 45 230,10 € auprès du Conseil Régional
- **APPROUVE** le plan de financement indiqué ci-dessus.

N°DE 2018 006

Objet: Défense Incendie - Demande de Subvention

M. le Maire présente le dossier de demande de subvention concernant la défense incendie dans le cadre de la restructuration du réseau d'eau potable de la commune de Vabre.

Il précise que ces travaux sont éligibles à la DETR 2018.

Le projet s'élève à :

- Fourniture et pose de 12 poteaux incendie	30 000,00 € HT
- Raccordement dans la chambre de vannes du réservoir existant	4 000,00 € HT

Total travaux défense incendie	34 000,00 € HT

Plan de financement

- Subvention DETR 2018 (50%)	17 000,00 €
- Autofinancement	<u>17 000,00 €</u>
Total HT	34 000,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention de 17 000,00 € au titre de la DETR 2018
- Accepte le plan de financement ci-dessus

N°DE 2018 007

Fixation des tarifs pour l'achat de terrains nécessaire à la construction des bassins et stations de pompage

M. le Maire rappelle au conseil que, dans le cadre de la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable de la commune, la collectivité a obligation d'être propriétaire des emplacements des futurs

bassins et des cheminements d'accès, ainsi que des emplacements des groupes de pompage, lesquels seront situés en bordure de chemin public.

Il présente les projets d'implantation des bassins (Pioch Carle, Castel del loup et Beautines) avec leur cheminement d'accès, ainsi que les 3 groupes de pompages (Cahuzac, Caynac et Frayssinet).

Il propose au conseil de fixer un prix d'achat pour les terrains concernés :

- Terrain pour implantation d'un bassin avec son cheminement : 1000€ (superficie de 600 à 1200m²)
- Terrain pour implanter un groupe de pompage : 200€ (superficie de 15 à 20m²)

Il rappelle que les actes d'achat seront établis sous la forme administrative.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Fixe** à 1000€ le prix d'achat de chaque terrain nécessaire à l'implantation d'un bassin avec son chemin d'accès (de 600 à 1200 m²)
- **Fixe** à 200€ le prix d'achat de chaque terrain nécessaire à l'implantation d'un groupe de pompage (de 15 à 20m²)
- **Autorise** M. le Maire à mandater un géomètre pour effectuer les bornages des parcelles concernées.

DE 2018 008

Réservoirs défense incendie - modèle de convention

M. le Maire informe le conseil qu'il convient de conventionner avec les propriétaires des terrains sur lesquels sont implantés les bassins qui seront désaffectés suite à la restructuration du réseau d'eau potable, et qui seront transformés en réservoir de défense incendie. 5 bassins sont concernés (La Daurélié, Luzière, le Bus, Gatumel et le Pioch).

Il donne lecture du modèle de convention.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le projet de convention (dont le modèle est annexé)
- **Autorise** M. le Maire à signer les conventions avec les propriétaires concernés.

- Informations et questions diverses

La SO.LA.CO TP a été mandatée pour effectuer les réparations sur le toit de l'Eglise.

La séance est levée à 22h15